



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 74629

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations exprimées par les personnels de l'antenne départementale de l'IUFM de La Réunion. En effet, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants les inquiètent. La mastérisation de la formation, qui sera assurée par les universités, conduit en effet à la fermeture de plusieurs antennes locales. La préparation et l'accompagnement professionnel que dispensent les IUFM constituent non seulement une formation pratique particulièrement utile aux futurs enseignants au plus près des territoires et au plus près des classes, mais permet aussi localement d'assurer des retombées économiques importantes. C'est pourquoi il lui demande s'il entend faire procéder à un nouvel examen des conditions de la formation des enseignants et si des mesures transitoires sont prévues afin de mieux adapter la réforme aux demandes locales.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir sur l'école, dite « loi Fillon », les IUFM et les antennes IUFM sont désormais intégrés au sein des universités. On compte 28 IUFM, intégrés dans autant d'universités, et près de 130 antennes IUFM. En ce qui concerne les sites des IUFM, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer à plusieurs reprises son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité. C'est tout le sens de l'action que mènent actuellement les universités en lien avec les rectorats afin de construire une carte de formations qui corresponde aux besoins des territoires. Les antennes d'IUFM en tant que pôles d'enseignement supérieur de proximité doivent s'insérer dans une offre de formation à l'échelle académique qui assure à tous les étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études dans meilleures conditions possible. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74629

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3242

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5826